

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 2 novembre 2015 à 19 h au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Sonia Gaudreault, directrice par intérim des sports, loisirs, culture et du développement social;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 05.

RÉSOLUTION CA15 170297

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA15 170298

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

D'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 7 octobre 2015 à 18 h et de la séance ordinaire du 7 octobre 2015 à 19 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russel Copeman

Félicite tous les candidats et élus des élections fédérales et fait part de sa volonté de travailler en collaboration avec ces derniers.

Souligne que le 3 novembre 2015 marque le deuxième anniversaire des élections municipales et annonce qu'il y aura un tête-à-tête des élus avec leurs concitoyens le mercredi 25 novembre 2015 afin de présenter le bilan de mi-mandat et de répondre aux questions et commentaires.

Signale qu'à la suite d'une rencontre avec le promoteur du projet de l'église Saint-Columba, ce dossier a été retiré de l'ordre du jour, mais figurera à celui du conseil d'arrondissement de décembre 2015.

Annonce que les balises du nouveau programme PRAM-Commerce ont été adoptées par le comité exécutif. M. Perez et lui-même travailleront de concert pour que le chemin de la Côte-des-Neiges soit éligible et se qualifie à ce nouveau programme.

Souligne la présence du fils de M. Rotrand dans la salle.

- Peter McQueen

Félicite les élus aux élections fédérales et espère que la collaboration se poursuivra.

Soutient la prolongation du projet de Cinéma NDG pour permettre à l'OBNL de trouver le financement additionnel nécessaire à l'avancement du projet.

Mentionne le dossier de la falaise Saint-Jacques et fait part de son implication, de ses intentions, ainsi que des avancées dans le projet d'aménagement de la piste cyclable.

Indique qu'il fera un bilan de son mandat et de ses priorités pour les 2 prochaines années, notamment le repavage des artères est-ouest dans NDG.

- Marvin Rotrand

Se joint à MM. Copeman et McQueen pour féliciter tous les candidats et élus aux élections fédérales.

Souligne que lors de la campagne électorale fédérale, les dossiers du renouvellement des infrastructures et du transport en commun de la ville de Montréal ont fait l'objet de discussions. Le Parti libéral du Canada compte accorder un budget de 7,4 millions de dollars pour les dépenses des quatre prochaines années en matière de transport en commun au Canada.

Dépose une lettre concernant la problématique de transport scolaire dans le secteur de Mountain Sights et indique que des discussions sont en cours avec la présidente de la CSDM, Mme Catherine Harel-Bourdon.



Annonce le dépôt, au conseil municipal, du programme triennal de mobilisation de la Ville de Montréal, lequel inclut 30,4 millions de dollars pour les travaux d'infrastructures dans le secteur Le Triangle pour les années 2016 à 2018. Un montant additionnel de 11,5 millions de dollars est prévu pour les années postérieures à 2018.

Fait part de l'intention du conseil d'adopter une motion relative aux fonds provenant du programme de réfection routière artérielle pour la rue de la Savane.

Dépose une lettre du gouverneur de la Banque du Canada concernant sa demande sur la représentativité des femmes sur les billets de banque.

Mentionne avoir reçu une plainte d'un locataire indiquant que la SHDM tente d'interdire les animaux dans ses bâtiments. Il ne croit pas que ce type d'organisme devrait adopter une telle attitude face aux locataires, et indique qu'un suivi sera effectué au conseil de décembre 2015.

Indique que le conseil municipal a adopté avec 5 dissidences, dont la sienne et celle de M. McQueen, le cadre électoral pour 2017, lequel est presque identique à celui de 2013.

- Magda Popeanu

Indique que le dernier conseil municipal fut l'un des plus intéressants depuis le début de son mandat, avec des débats de fonds qui ont mené les discussions très loin.

Remercie M. Perez pour sa contribution relative au réaménagement géométrique des rues lors de leur reconstruction.

Annonce que le conseil municipal est responsable de l'octroi des subventions dans le cadre du programme PRAM-Commerce, et ce, pour une période de 2 ans. À cet effet, elle remercie MM. Copeman et Perez pour leurs interventions auprès du comité exécutif.

Annonce que 20 millions de dollars ont été octroyés pour le 375^{ème} anniversaire de Montréal, dont 4,1 millions ont été attribués aux 19 arrondissements. Elle précise que cet argent servira au financement de projets de quartier.

- Jeremy Searle

Indique son désaccord quant à la motion de M. Rotrand relative au cadre électoral.

Distribue des dépliants aux portes des citoyens afin de les informer de certains sujets, notamment l'accès aux toilettes publiques, les transports en commun, le dossier des réfugiés d'Érythrée et l'itinérance.

- Lionel Perez

Félicite tous les candidats aux élections fédérales et espère une collaboration avec les nouveaux élus.

Indique qu'il s'agit d'un bon moment pour faire un bilan, prendre du recul et faire état des accomplissements collectifs de l'administration.

En lien avec le bilan de mi-mandat de l'administration Coderre, rappelle la mise en place de la nouvelle institution d'inspecteur général, auquel des pouvoirs importants et extraordinaires ont été attribués, et souligne son impact positif et incontournable dans la lutte contre la collusion et la corruption. Il souligne les nombreux efforts au niveau des finances de la Ville, ainsi qu'un redressement accru des politiques mises en place. Il rappelle également la mise en œuvre de différents programmes, dont celui prioritaire des infrastructures routières, ainsi que celui des nouveaux services de performance organisationnelle.

Souligne le leadership de monsieur le maire Denis Coderre au niveau provincial, ainsi que son implication avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Guy Charpentier

En lien avec le projet de l'église Saint-Columba, questionne les intentions, la responsabilité et la volonté des élus de faire respecter les règlements. Il demande également quel est l'aspect particulier du projet qui justifie les dérogations aux règlements ce qui, selon lui, soulève un problème d'éthique.

 - *M. Copeman indique que le projet Saint-Columba est un projet particulier (PPCMOI), une mécanique existant dans la Loi permettant notamment de modifier des conditions d'usage, de zonage, d'occupation. Ce pouvoir est fréquemment utilisé par les 19 arrondissements. Il ajoute que le processus est sujet à une approbation référendaire. En ce sens, il n'y a rien d'anormal, d'antidémocratique, ou quelconque entorse aux règlements. En ce qui concerne la préservation de l'ancienne église, il se fie sur l'avis du comité mixte, lequel recommande sa démolition compte tenu de la qualité du projet de remplacement.*
 - *M. Searle ajoute que selon lui, les préoccupations du citoyen sont bien fondées puisque une église ferme chaque 12 jours au Québec.*

- Michael Simkin

À titre de représentant de l'Association pour la promotion de la rue Sherbrooke Ouest, explique que le projet du Cinéma NDG est très important pour la revitalisation de l'artère commerciale. Il précise les efforts, le travail et les avancées dudit projet et espère que sa prolongation sera approuvée.

 - *M. Copeman fait part de son appui et ajoute être confiant que ladite prolongation sera adoptée. Il précise qu'une décision définitive devra cependant être prise d'ici le 30 juin 2016.*

- Sylvie Gobeil

Félicite la Ville pour le travail de revitalisation du parc Jean-Brillant et fait part de son appréciation quant aux nouvelles travées qui sécurisent les lieux. Elle demande à ce que ledit projet de rénovation soit finalisé et qu'un terrassement au coin de la rue Jean-Brillant et de l'avenue Gatineau soit effectué, afin que le quartier soit plus intéressant et sécuritaire pour les enfants.

 - *M. Plante indique avoir pris connaissance de la demande, que des gestes seront posés à cet effet, et ajoute que du gravier a déjà été posé dans ce secteur. Un suivi sera fourni à cet effet.*

- Ioanna Avanitits

 - En lien avec le projet du Théâtre Empress, suggère un partenariat de location de l'espace du cinéma avec une tierce partie. Elle propose plus précisément un partenariat de Cinéma NDG avec l'entité «Shakespeare-In-The-Park».
 - *M. Copeman précise qu'à ce stade, il ne relève pas du conseil d'arrondissement de trouver d'autres locataires puisque le projet de renaissance du cinéma repose sur l'OBNL Cinéma NDG. Ainsi, il s'en remet à Mme Éthier présente dans la salle de noter la suggestion et d'effectuer le suivi adéquat.*

- Barbara Levick

Demande si les puisards bloqués des avenues Saint-Ignatius et Fielding seront réparés. Elle précise qu'il y a des inondations depuis 3 ans et que malgré le récent pavage de ces deux avenues, les puisards n'ont pas été réparés.

 - *M. Searle indique que les plaintes sont notées, qu'elles ont déjà été transférées aux services, et que le nécessaire sera fait afin de réparer ces puisards.*



- Alex Barta

En lien avec le projet particulier PP-86 (Provigo), informe le conseil d'arrondissement des tactiques de pression, de harcèlement, de corruption et des menaces effectuées depuis plusieurs semaines par le promoteur afin que les personnes contre ledit projet changent leur vote en faveur de ce dernier. Il demande pourquoi le conseil insiste à poursuivre le projet malgré la pétition signée à son encontre. Il souhaite également savoir en quoi les craintes et les tentatives des citoyens pour faire annuler le projet sont exagérées.

- *M. Copeman indique qu'il examine chacun des projets au mérite, qu'il accepte les conséquences de ses actes et est très confortable à être jugé par les citoyens de l'arrondissement quant à ses décisions. Il rappelle que la population aura l'occasion de s'opposer via le processus d'approbation référendaire et précise que selon lui, le projet en est un de valeur et que les craintes des citoyens, bien que compréhensibles, sont exagérées. Les études démontrent que le secteur pourra absorber le trafic additionnel anticipé et qu'il est possible d'intégrer ce projet au quartier.*

- *M. Searle demande une copie de la documentation et des preuves de la corruption alléguée.*

- *M. Perez comprend qu'il s'agisse d'un enjeu sensible, mais estime que la réponse de M. Searle aux citoyens est inappropriée pour conserver le décorum.*

- *M. Rotrand précise que le zonage actuel permet l'implantation de 4 espaces commerciaux de 1000 mètres carrés chacun, et non uniquement de 100 mètres carrés.*

- *M. McQueen ajoute qu'il y a des exagérations quant aux craintes des citoyens vis-à-vis ce projet, plus particulièrement celle selon laquelle il serait nocif pour la santé. Il appuie les commentaires de M. Copeman, ainsi que ledit projet.*

- Léonard Poissant

En lien avec les conteneurs de dons de vêtements, demande si le conseil d'arrondissement a l'intention de changer le règlement actuel afin qu'il soit moins permissif quant à leur installation, lequel règlement est très permissif contrairement à ceux d'autres arrondissements de Montréal qui limitent la présence de ces conteneurs.

- *M. Perez indique que c'est un enjeu sur lequel l'arrondissement s'est déjà penché et qu'un travail de mise à jour des règlements est en cours, notamment pour inclure les besoins de certaines OBNL, mais aussi afin de pouvoir restreindre l'utilisation par les entreprises qui tentent d'en tirer profit. Il ajoute qu'un avis de motion relatif à cet enjeu devrait être proposé sous peu.*

- Saman Mehraban

En lien avec le projet particulier PP-86 (Provigo), s'inquiète de la disponibilité des places de stationnement pour les résidents du secteur et la hausse de trafic, et demande comment la Ville compte résoudre ce problème. Il aborde également la question des audits de qualité dans les projets de construction et demande quels types d'audits seront effectués pour ce projet et de quelle manière le public pourra y avoir accès.

- *M. Copeman précise que le projet inclut un certain nombre d'espaces de stationnement intérieur, à la fois pour les futurs résidents et la clientèle de Provigo. De plus, les études de trafic démontrent que le secteur peut absorber la hausse de trafic estimée. Il rappelle qu'un système de permis de stationnement réservé est disponible et suggère que si un manque d'espace pour résidents est démontré, le nombre d'espace réservé soit augmenté. Quant à la question des audits de qualité du Provigo, il indique que les états financiers ne sont pas divulgués et précise que chaque projet est effectué selon le même procédé, et ce, dans le respect des règles et des procédures. Des inspecteurs s'assurent que les plans soient respectés.*

- *M. Searle soulève la question des permis de stationnement réservés dans cette zone et précise que cette dernière s'étend jusqu'à l'ouest du boulevard Décarie.*



- *M. McQueen réfute un problème de stationnement et indique que ce projet devrait même y apporter une amélioration. Quant au trafic, il estime que l'impact devrait être minime.*

- Michael Shafter

Demande l'annulation du projet du Cinéma NDG proposé il y a des années à un coût estimé de 15 millions de dollars. Il fait état de la compétition à laquelle le cinéma devra faire face et fait part de ses craintes économiques si le projet ne se réalise pas. Il demande également que la propriété soit vendue au montant d'environ 5 millions de dollars, et d'utiliser le produit de la vente pour financer divers services dont l'arrondissement a besoin.

- *M. Copeman réitère son intention de voter en faveur de la prolongation de l'entente avec Cinéma NDG et sa satisfaction quant à l'atteinte des objectifs puisque selon les informations fournies à l'arrondissement, 85% du montant requis pour remettre le cinéma sur pied a été obtenu. Le temps additionnel accordé à l'organisme lui permettra de mettre certaines études à jour pour valider si les exigences demeurent les mêmes ou si plus d'argent sera nécessaire.*

- *M. Rotrand précise que pour ce projet, le financement est réalisé par un OBNL lequel est très proche d'atteindre ses objectifs. Il ajoute qu'un large nombre de résidents de NDG considèrent que le projet de Cinéma NDG permettra la revitalisation de ce secteur. En conséquence, il estime qu'il serait irresponsable à ce stade-ci d'abandonner le projet alors qu'aucune autre alternative n'est sur la table.*

- Jo-Anne Wemmers

Dans le contexte actuel, demande ce qu'a fait l'arrondissement pour assurer que les crimes en matière de fraude et corruption ne soient plus possibles dans l'arrondissement. Elle demande de préciser les nouveaux développements en matière de prévention du crime et de la corruption depuis 2013.

- *M. Copeman indique que les dossiers de l'arrondissement ont été analysés en profondeur par l'UPAC dans le cadre d'enquêtes précédentes et en cours. Depuis 2014, la ville a créé le poste d'inspecteur général, lequel fait partie d'un département indépendant qui se réfère au conseil de Ville, et dont le travail est d'enquêter les plaintes ou les irrégularités, le cas échéant. En cas de doute, il l'invite à communiquer avec l'Unité permanente anti-corruption (UPAC) et avec l'inspecteur général de la Ville de Montréal.*

- Louise Chênevert

À titre de représentante du nouveau comité *Sauvons la falaise*, invite monsieur Copeman à visiter la falaise le dimanche 8 novembre 2015 à midi. Elle s'inquiète également de l'orientation du terrain prévu pour la piste cyclable à être aménagée.

- *M. Copeman indique qu'il n'accepte pas d'invitation lors des conseils et suggère que celle-ci soit acheminée par courriel à son équipe afin d'être prise en considération. Il ajoute connaître la falaise et indique être familier avec les multiples plans proposés par le Service des grands parcs et le ministère des Transports du Québec pour améliorer la qualité de la falaise à la fin du projet Turcot. Il croit à la possibilité de protéger et améliorer cet éco-territoire et en comprend la valeur.*

- *M. McQueen indique avoir écrit une lettre au ministère des Transports du Québec le 30 octobre 2015, lui demandant de clarifier plusieurs points, dont celui du 30 mètres de terrain. Il est présentement en attente des réponses de la part du MTQ et ce, d'ici à la consultation publique du 16 novembre 2015 à 19 h au centre Saint-Raymond. Il soulève également le problème des débris laissés sur la falaise et des mesures devant être prises à cet effet.*

- *M. Searle invite le comité à installer des caméras pour prendre les informations des plaques des véhicules dont les passagers jettent des débris.*

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Magda Popeanu

Demande à M. Plante quels sont les objectifs de l'arrondissement en ce qui concerne le parc Marie-Gérin-Lajoie. Elle rappelle l'adoption récente d'un règlement de la Ville afin d'ajuster certaines dispositions concernant les vélos dans les parcs pour harmoniser 2 écoles de pensées, soit celle qui considère les vélos dans les parcs comme un danger pour la sécurité, et l'autre selon laquelle ils sont à leur place dans un parc. Elle précise que le nouveau règlement donne des moyens pour favoriser l'intégration des vélos de manière harmonieuse entre les cyclistes et les usagers du parc.

 - *M. Plante indique que la situation du parc Marie-Gérin-Lajoie est particulière et qu'en conséquence, il faudra revoir sa configuration à l'été 2016. Il précise que des coupes importantes d'arbres malades y seront réalisées, que les sentiers devront être revus et qu'il sera sûrement nécessaire de permettre le passage des vélos. Il ajoute qu'il sera extrêmement difficile de contrôler le passage des vélos et qu'il faudra trouver un aménagement sécuritaire pour les cyclistes.*

- Jeremy Searle

Demande au service de police quelles sont les avancées dans l'enquête criminelle relative aux lobbyistes du Provigo, dans le cadre du projet particulier PP-86.

 - *M. Copeman annonce que les commandants du service de police ne pouvaient pas être présents ce soir en raison d'autres engagements et que ceux-ci se confondent en excuses pour leur absence.*

Demande à M. Plante l'état d'avancement des travaux de réfection des trottoirs dans l'ouest de NDG.

 - *M. Plante indique que l'entrepreneur chargé de la réfection des trottoirs effectue des travaux dans divers districts de l'arrondissement. Il précise que celui-ci doit laisser un temps de maturation pour le béton, et qu'ensuite, il complétera les travaux d'asphalte. Il ajoute que le tout devrait être terminé sous peu.*

- Peter McQueen

Demande si des travaux de pavage et de réparation de trottoirs sont prévus au coin de l'avenue Somerled et de Grand Boulevard, et si une estimation de la qualité des trottoirs de la chaussée est disponible.

 - *M. Plante indique qu'aucuns travaux en ce sens ne sont planifiés pour l'instant, et précise que l'arrondissement évaluera la question.*

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée.

RÉSOLUTION CA15 170299

DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL - PRISE EN CHARGE DE CERTAINS SERVICES - RÉSEAU ROUTIER ARTÉRIEL (SECTEUR LE TRIANGLE)

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman



De demander au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal*, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel dans le secteur Le Triangle qui, avant le 1^{er} janvier 2015, était comprise dans le réseau routier local. Les services étant le réaménagement de surface restant du projet Le Triangle, soit les phases 3 à 5 et le réaménagement complet de la rue de la Savane de Décarie à Jean-Talon.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1156801007

RÉSOLUTION CA15 170300

DÉPENSE ADDITIONNELLE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION BPF INC. - CENTRE COMMUNAUTAIRE NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser une dépense additionnelle de 44 338,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux en mécanique, correctifs structuraux et ouvrages connexes au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à la Société Générale de Construction BPF inc., pour des travaux additionnels (résolution CA15 170147) majorant ainsi le montant du contrat de 421 153,43 \$ à 465 492,33 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1155302003

RÉSOLUTION CA15 170301

CONTRAT - PRÉCISIONS PROVENÇAL INC. - FOURGONS EN ALUMINIUM (2)

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand



D'accorder à Précisions Provençal inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de deux fourgons en aluminium de 15 pieds de longueur, ainsi que les équipements s'y rattachant, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 15-14592 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 335 248 \$, plus les taxes, pour un total de 385 451,39 \$.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1153558004

RÉSOLUTION CA15 170302

CONTRAT - LES TOITURES TECHNI-TOIT - RÉFECTION DES TOITURES DES CHALETS DE PARCS (3)

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Les Toitures Techni-Toit (9165-1364 Québec inc.) le contrat de travaux dans le cadre du projet de réfections des toitures de trois chalets de parc, aux prix et conditions de sa soumission datée du 6 octobre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-037.

D'autoriser une dépense à cette fin de 133 200 \$ plus les taxes pour un total de 153 146,70 \$, comprenant, les contingences au montant de 8 278,20 \$, et toutes les taxes applicables.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1154921008

RÉSOLUTION CA15 170303

CONTRAT - PRÉCISIONS PROVENÇAL INC. - ENGIN ÉLÉVATEUR À NACELLE



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Précisions Provencal inc., un contrat au montant de 276 260,78 \$ taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un engin élévateur à nacelle de 70 pieds de hauteur de travail et d'une carrosserie, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offres public numéro 15-14686 (3 soumissionnaires).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1153558009

RÉSOLUTION CA15 170304

CONTRAT - AFFLECK DE LA RIVA ARCHITECTES - PATAUGEOIRE DU PARC TRENHOLME

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

D'accorder à la firme Affleck de la Riva architectes le contrat de services professionnels pour le projet de mise aux normes de la pataugeoire Trenholme, au montant de 93 589,65 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense à cette fin de 84 100 \$, avant taxes, pour un total de 96 693,98 \$, incluant toutes les taxes applicables, et comprenant les contingences au montant de 8 508,15 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 3 104,33 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et approuver un projet de convention à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1155896007

RÉSOLUTION CA15 170305

CONTRAT - GIRARD HÉBERT INC. - PATAUGEOIRE DU PARC TRENHOLME

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Girard-Hébert inc. le contrat de gré à gré de services professionnels en génie aquatique pour le projet de mise aux normes de la pataugeoire Trenholme, aux prix et conditions de sa soumission.



D'autoriser une dépense à cette fin de 7 500 \$, plus les taxes, pour un total de 8 623,13 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et approuver un projet de convention à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1155896004

Monsieur Jeremy Searle quitte la salle.

RÉSOLUTION CA15 170306

CONTRAT - GIRARD-HÉBERT INC. - JEUX D'EAU AU PARC DE LA PLACE DE DARLINGTON

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Girard-Hébert inc. le contrat de gré à gré de services professionnels en génie aquatique pour le projet de construction de nouveaux jeux d'eau au parc de la place de Darlington aux prix et conditions de sa soumission, et autoriser une dépense à cette fin de 15 800 \$, plus les taxes, pour un total de 18 166,05 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'autoriser une dépense à cette fin de 17 800 \$, plus les taxes, pour un total de 20 465,55 \$, comprenant les incidences au montant de 2 299,50 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'approuver un projet de convention à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1155896005

Monsieur Jeremy Searle est de retour.

RÉSOLUTION CA15 170307

CONTRAT - MÉTA+FORME PAYSAGES - JEUX D'EAU AU PARC DE LA PLACE DE DARLINGTON



Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Meta+Forme paysages le contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture du paysage pour l'aménagement du terrain à proximité des jeux d'eau dans le cadre du projet de construction de nouveaux jeux d'eau au parc de la place de Darlington, aux prix et conditions de sa soumission.

D'autoriser une dépense à cette fin de 10 891 \$, plus les taxes, pour un total de 12 521,93 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'approuver un projet de convention à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1155896006

RÉSOLUTION CA15 170308

CONVENTIONS DE CESSIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - ACTION COMMUNITERRE ET DÉPÔT ALIMENTAIRE NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la signature de deux conventions de cession entre Action Communterre et Dépôt Alimentaire Notre-Dame-de-Grâce.

De libérer Action Communterre, en date du 15 octobre 2015, de toutes obligations et responsabilités relativement aux conventions intervenues dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales et des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2016).

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes totalisant 7 177 \$ à Dépôt Alimentaire Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1151837001

RÉSOLUTION CA15 170309

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES ET CONVENTIONS – 2 ORGANISMES



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Centre communautaire Mountain Sights pour la réalisation du projet « Intégration des personnes immigrantes par le bénévolat en milieu communautaire multiculturel » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 12 000 \$, incluant toutes les taxes, si applicables.

D'approuver la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet « Une intégration à visage humain » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 18 000 \$, incluant toutes les taxes, si applicables.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1150639033

RÉSOLUTION CA15 170310

CONTRAT - GROUPE TNT INC. - PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX DES CHAUSSÉES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'accorder au Groupe TNT inc. le contrat au montant de 822 910,02 \$ taxes incluses, portant sur les travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce -PRC-2015 (Local).

D'autoriser une dépense à cette fin de 987 072,79 \$ incluant les taxes et les frais accessoires - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-TP-035- PRC-2015 (8 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1155153008



RÉSOLUTION CA15 170311

CONTRAT - GROUPE TNT INC. - PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX DES CHAUSSÉES ET RECONSTRUCTION DE SECTIONS DE TROTTOIRS

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder au Groupe TNT inc. le contrat au montant de 1 091 100,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage, de revêtement bitumineux des chaussées et de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, sur la rue Saint-Jacques.

D'autoriser une dépense à cette fin de 1 196 492,28 \$, incluant les taxes et les frais accessoires.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1156670002

RÉSOLUTION CA15 170312

PROLONGATION DE L'ENTENTE - 5560, RUE SHERBROOKE OUEST (CINÉMA NDG)

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver une prolongation pour la réalisation des conditions afférentes à l'acte de donation intervenu entre la Ville de Montréal et le Cinéma NDG relatif à l'immeuble situé au 5560, rue Sherbrooke Ouest à Montréal, tel qu'adopté par le conseil d'arrondissement le 3 septembre 2013 et modifié par celui-ci le 13 janvier 2014 et le 6 octobre 2014, et plus précisément de repousser au 30 juin 2016 la date du dépôt du montage financier tel que prévu à l'article 1.1 de l'entente de principe fixant lesdites conditions.

Un débat s'engage.

Dissidence : Jeremy Searle

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20.13 1155256001



RÉSOLUTION CA15 170313**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 4 ORGANISMES**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 1 700 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
L'Envol des femmes/Women on the Rise 6870, rue de Terrebonne Montréal (Québec) H4B 1C5 a/s Mme Grace Campbell, directrice générale	Afin d'aider dans l'organisation de ses activités.	TOTAL : 500 \$ Jeremy Searle 100 \$ Magda Popeanu 400 \$
Comptoir urbain 5191, avenue Coolbrook Montréal (Québec) H3X 2L2 a/s Mme Loren Dafniotis, présidente	Afin de supporter les projets pour la promotion d'alternatives en offrant des ateliers au magasin spécialisé végétarien et biologique pour les enfants de 5 à 12 ans et de 13 à 17 ans.	TOTAL : 200 \$ Jeremy Searle 200 \$
Association des locataires des Habitations Isabella 4550, avenue Isabella, bureau 217 Montréal (Québec) H3T 2A2 a/s Mme Doris Vilandré, vice-présidente	Pour aider à la réussite de l'ensemble des activités organisées pour les résidents de cet immeuble	TOTAL : 500 \$ Magda Popeanu 500 \$
Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges 5347, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3T 1Y4 a/s Mme Denise Beaulieu, directrice générale	Pour aider à la réalisation de leurs projets d'actions communautaires et pour l'organisation de leurs activités offertes au Centre.	TOTAL : 500 \$ Magda Popeanu 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1155265010

RÉSOLUTION CA15 170314**CONTRAT - ÉBÉNISTERIE STE-MONIQUE - CENTRE CULTUREL DE NDG**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Ébénisterie Ste-Monique (9121-9758 Québec inc.) (#MONI00) le contrat pour un groupe de produits pour le mobilier sur mesure pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 44 195,81 \$ plus les taxes applicables incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1157059005

RÉSOLUTION CA15 170315

CONTRAT - STAY CONNECTED - ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DU CENTRE CULTURE DE NDG

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un contrat à l'entreprise Stay Connected pour l'acquisition des équipements pour le prêt en libre-service de portables et de tablettes (Netspot) dans le cadre de l'aménagement de la bibliothèque pour une somme maximale de 91 722,46 \$ taxes applicables incluses et autoriser l'achat d'équipement informatique pour la bibliothèque et les activités culturelles du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce au 6400, avenue de Monkland, dont l'ouverture est prévue pour le début de l'année 2016.

D'autoriser une dépense à cette fin de 175 574,41 \$ plus les taxes applicables incluses; les achats seront réalisés à travers les ententes cadres de la Ville et seront assumées par l'arrondissement, le RAC et le Service des technologies de la Ville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1157059004



RÉSOLUTION CA15 170316

DEMANDE D'INSCRIPTION - PROGRAMME « ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS SUR LES VOIES PUBLIQUES »

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De présenter une demande d'inscription au programme « Enfouissement des réseaux câblés sur les voies publiques » afin de pouvoir planifier et réaliser les travaux d'enfouissement des fils prévus sur la rue de la Savane.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1153886003

RÉSOLUTION CA15 170317

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET REVENUS - ANNÉE 2015

M. Russell Copeman dépose une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2015 en date du 30 septembre 2015.

30.02 1156954004

RÉSOLUTION CA15 170318

DEMANDE DE FINANCEMENT - TRANSFORMATION DE LA PATAUGEOIRE VAN HORNE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme aquatique montréalais (PAM) pour la transformation de la pataugeoire Van Horne en jeux d'eau pour l'été 2016.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa quote-part des coûts admissibles des projets, soit 211 209 \$, incluant les taxes et honoraires professionnels.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts d'exploitation continue du projet.

De désigner le Directeur de l'arrondissement comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1155302009

RÉSOLUTION CA15 170319

CALENDRIER DES SÉANCES DU CA - ANNÉE 2016

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'approuver, tel que soumis, le calendrier des séances ordinaires et les lieux des séances ordinaires et extraordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2016.

Dates	Lieux
Lundi 18 janvier	Édifice Cummings, 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Lundi 15 février	Le 6767, 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 7 mars	Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce, 6445, avenue de Monkland
Lundi 4 avril	Édifice Cummings, 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Lundi 2 mai	Le 6767, 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 6 juin	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, 6400, avenue de Monkland
Lundi 20 juin	Édifice Cummings, 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Lundi 8 août	Le 6767, 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Mardi 6 septembre	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, 6400, avenue de Monkland
Mercredi 5 octobre	Édifice Cummings, 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Lundi 7 novembre	Le 6767, 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 5 décembre	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, 6400, avenue de Monkland

Les séances extraordinaires se tiennent habituellement à la salle de réunion du Bureau d'arrondissement situé au 5160, boulevard Décarie ou au Centre de conférence Gelber de la Fédération CJA (Maison Cummings) au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1154570011



RÉSOLUTION CA15 170320**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 novembre 2015 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1157061002

RÉSOLUTION CA15 170321**USAGES CONDITIONNELS - 2700, BOULEVARD ÉDOUARD-MONTPETIT, LOCAL C309**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (RCA06 17097), que l'usage « débit de boissons alcooliques » rattaché à un campus universitaire, soit déplacé du local B124 au local C309, projeté au 3^e étage du pavillon principal situé au 2700, boulevard Édouard-Montpetit (2500, chemin de la Polytechnique).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1156826006

RÉSOLUTION CA15 170322**AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement sur les tarifs (exercice 2016).

40.03 1154570012

RÉSOLUTION CA15 170323

AVIS DE MOTION

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2016.

40.04 1156954003

RÉSOLUTION CA15 170324

AVIS DE MOTION

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement de Mont-Royal* (01-281) et le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M, c. C-3.2).

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA15 17255

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA15 17255 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement de Mont-Royal* (01-281) et le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M, c. C-3.2) afin de promouvoir la santé et les saines habitudes de vie, puis mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1156826007



RÉSOLUTION CA15 170325**DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE
- 2154 À 2156, AVENUE OLD ORCHARD**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 2154 à 2156, avenue Old Orchard, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1156863009

RÉSOLUTION CA15 170326**AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018, un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 530 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation dans l'arrondissement.

40.07 1157078004

RÉSOLUTION CA15 170327**AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement.

40.08 1157078003

RÉSOLUTION CA15 170328**AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 7 369 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière et de réparations mineures de trottoirs.

40.09 1157078002

RÉSOLUTION CA15 170329

AVIS DE MOTION

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 600 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements.

40.10 1157078001

RÉSOLUTION CA15 170330

REMBOURSEMENT - FRAIS DE PARC

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le remboursement de 82 550 \$ à la compagnie Olymbec, représentant le montant des frais de parcs payés le 26 octobre 2010, pour un projet d'opération cadastrale qui n'a pas été autorisé. La propriété visée est située au 6225, place Northcrest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1156826009

RÉSOLUTION CA15 170331

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-86

ATTENDU QUE le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-86 a été adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 octobre 2015 (Résolution CA15 170250);

ATTENDU QU'un avis public annonçant la possibilité pour les personnes intéressées de demander de participer à un référendum a été diffusé dans *Le Devoir* et dans *The Suburban*, puis déposé sur le site internet de la Ville de Montréal le 14 octobre 2015;



ATTENDU QU'à la suite de la diffusion de l'avis précité, des demandes valides ont été reçues par la secrétaire d'arrondissement pour les zones contiguës 0874, 0796 et 0800 ainsi que pour la zone concernée 0797;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la résolution approuvant le projet particulier PP-86 sera soumise à l'approbation des personnes habiles des zones précitées et qu'un registre sera ouvert à cette fin dans les 45 jours de son adoption par le conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-86 visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment et l'occupation par de nouveaux usages dont notamment une épicerie d'environ 4000 m², un complexe résidentiel pour des personnes retraitées, des chambres pour les familles d'enfants malades de même que les bureaux de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, sur le lot no 4 140 398 au coin du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire défini sur le plan joint à l'annexe A.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un nouveau bâtiment est autorisée conformément à la présente résolution. À cette fin, il est permis de déroger aux articles : 8, 9, 21.1, 123 ainsi qu'aux dispositions de la section IV du chapitre II du titre II et à celles du chapitre VI du titre II du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS

SOUS-SECTION I USAGES

3. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'usage « Épicerie » de la catégorie d'usage C.2 et d'une superficie maximale de 4000 m² est autorisée.

SOUS-SECTION II CADRE BÂTI

4. La hauteur maximale du bâtiment est de 10 étages et de 36 mètres



- 4.1.** L'implantation du bâtiment sur le boulevard De Maisonneuve ouest devra permettre un recul minimum de 5 m par rapport à la limite de propriété
- 5.** L'accès véhiculaire permettant d'accéder au stationnement intérieur du bâtiment et au quai de chargement doit être localisé sur la rue Sainte-Catherine Ouest.
- 6.** Malgré l'article précédant, un accès véhiculaire permettant uniquement la sortie des véhicules peut être localisé sur le boulevard De Maisonneuve Ouest.
- 7.** Malgré l'article 529 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), la superficie de plancher utilisée pour déterminer le nombre d'unités de chargement exigé est égale à la superficie de plancher des commerces, à l'exception de celle des aires de chargement, des aires de stationnement et des voies d'accès.
- 8.** L'emplacement d'un élément technique tel qu'une chambre annexe, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment.
- 9.** Les murs du basilaire situés du côté est du bâtiment doivent être dimensionnés pour qu'ils soient en mesure de résister à l'impact d'un déraillement. Le détail technique de la composition de ce mur devra être attesté par un ingénieur.

SOUS-SECTION III

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

- 10.** Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site ainsi qu'un plan de gestion des déchets.
- 11.** Les cours situées devant les plans de façade doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant minimalement des espaces pour détente, des plantations d'arbres, d'arbustes, de plantes annuelles et de vivaces.
- 12.** Aucun équipement mécanique de type transformateur sur socle (TSS) n'est autorisé à l'extérieur du bâtiment.
- 13.** Aucun équipement mécanique ne doit être implanté à l'extérieur du bâtiment, sauf s'il est situé sur un toit.
- 14.** Une partie de chaque toit doit être aménagée avec une terrasse, un patio ou une pergola. À défaut d'avoir un tel aménagement, un toit doit être végétalisé totalement ou partiellement ou être réfléchissant ou de couleur blanche.
- 15.** Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.
- 16.** Aucun conteneur à déchets n'est autorisé à l'extérieur.

SOUS-SECTION V

STATIONNEMENT



17. Aucune unité de stationnement extérieur n'est autorisée.

18. Aucune unité de chargement extérieure n'est autorisée.

SECTION IV AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN

19. Toute demande de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que d'aménagement paysager d'un terrain, visée par la présente résolution, doit être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), selon les objectifs et critères énoncés à la présente section.

20. Les objectifs visés sont les suivants :

1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine de qualité et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° offrir des espaces et des services de qualité pour les résidents;

3° maximiser la présence de la végétation sur les toits, les terrasses et dans les cours.

21. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :

1° l'implantation au sol, l'alignement de construction, la volumétrie et le traitement architectural du bâtiment, la qualité des matériaux de revêtement ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter le caractère général de la construction et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe B.

2° l'implantation du bâtiment sur le boulevard De Maisonneuve Ouest et sur la rue Sainte-Catherine Ouest doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur la propriété, notamment des lieux de détente conviviaux face aux commerces, ainsi que la préservation ou la plantation d'arbres d'alignement sur le domaine public.

3° le traitement architectural du bâtiment devra assurer une insonorisation adéquate des nouveaux appartements de la résidence.

4° la volumétrie générale du bâtiment doit favoriser une composition volumétrique caractérisée par une modulation dans les hauteurs, le bâtiment devant pouvoir se lire en plusieurs composantes, chacune possédant un volume distinct.

5° le traitement architectural du rez-de-chaussée du bâtiment doit contribuer à créer un socle au volume et à introduire une rythmique distincte.

6° la hauteur du rez-de-chaussée doit être plus importante que celle des étages supérieurs, tel qu'il est illustré aux plans de l'annexe B.

7° l'effet de masse créé par le volume du bâtiment doit être atténué par la présence des ouvertures, des terrasses et l'utilisation judicieuse des matériaux. Le verre doit être privilégié. Les matériaux doivent contribuer à donner un caractère contemporain au bâtiment.

8° les accès aux différents établissements situés dans le bâtiment doivent être traités distinctement.



9° le plan de façade du rez-de-chaussée donnant sur le boulevard De Maisonneuve Ouest doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue.

10° l'apparence architecturale de toutes les façades du nouveau bâtiment doit être traitée comme des façades principales. Une attention particulière devra être apportée à l'élévation sud considérant que celle-ci sera très visible et comportera une section de mur aveugle importante.

11° la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement paysager des toits terrasses accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents.

12° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration au bâtiment.

13° les matériaux de revêtement doivent présenter des qualités de durabilité.

14° l'affichage doit être similaire à celui présenté au plan de l'annexe B.

15° le verdissement du toit du basilaire et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés.

16° sur le boulevard De Maisonneuve Ouest, les aménagements doivent contribuer à l'attrait des piétons vers l'intérieur du complexe.

17° les équipements mécaniques doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents.

18° l'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser sa présence sur rue et à assurer la sécurité des piétons, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble.

19° les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles.

SECTION VI DÉLAIS

22. La demande de permis de construction doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

23. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

Annexe A Plan intitulé "Certificat de localisation" daté du 14 janvier 2015 et préparé par M.Daniel Lacroix, « Arsenault » Arpenteurs - Géomètres

Annexe B Plan intitulé "Résidence Claremont" daté du 6 avril 2015 et préparé par Groupe Marchand Design Architecture

Annexe C Plan intitulé " Plan des superficies PLAN D'AMÉNAGEMENT DE RÉF. SK1.1-06.1_R00" daté du 5 octobre 2015 et préparé par STENDL + REICH TURNER FLEISCHER.



Dissidence : Jeremy Searle

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.12 1150415004

RÉSOLUTION CA15 170332

SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-88

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-88 visant à autoriser l'usage centre administratif d'entreprise, centre technique où se déroulent des opérations issues de l'avancement de la recherche et de la haute technologie, établissement d'enseignement et centre de formation, liés au domaine de la prévention incendie pour la propriété située au 6150, avenue Royalmount, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 6150, avenue Royalmount et correspondant au lot 2 090 334 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan de l'annexe A.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du bâtiment existant ou d'une partie de celui-ci est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles 264 et 265 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

USAGES

4. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), les usages centre administratif d'entreprise, centre technique où se déroulent des opérations issues de l'avancement de la recherche et de la haute technologie, établissement d'enseignement et centre de formation, liés au domaine de la prévention incendie sont autorisés.



5. Toutes les opérations reliées à l'entreposage doivent être réalisées à l'intérieur du bâtiment.

ANNEXE A

Territoire d'application

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1153779006

RÉSOLUTION CA15 170333

NOMINATION PAR INTÉRIM - MME SONIA GAUDREULT - DIRECTRICE DCSLD

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

De nommer par intérim de Mme Sonia Gaudreault à titre de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, groupe de traitement FM10, rétroactivement au 19 septembre 2015, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1150221001

RÉSOLUTION CA15 170334

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - SEPTEMBRE 2015

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2015.

60.01 1154535011

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 30.



Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA15 170297 à CA15 170334 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

